

COMMUNE DE VILLEBERNIER

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 30 Juillet 2019 à 20 h 00

Sous la présidence de Mme Christiane PELLETIER, Maire

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le conseil donne un avis favorable moins une abstention sur le PLUi et émet à l'unanimité des suggestions.

- . Bords de Loire : la zone NB doit englober le quai Saint Mainbeuf port historique de la commune
- . Le local dit de la CUMA, actuellement atelier communal, parcelle A 1529, doit être mis en changement de destination
- . Dans le bâti remarquable rajouter la propriété BABIN Grande Rue parcelle A 801 et fours à chanvre (un sur la parcelle B 1485 à Chidenier rue de Penvigne.
- . Réaffirmer la volonté de la commune de rendre constructible le lot 15 du Hameau des Iris. Il se trouve dans l'enveloppe urbaine et constitue une dent creuse.
- . Dans les zones agricoles ne pas installer de serres à moins de 100 m des habitations.

Convention commerce et artisanat :

Les artisans et commerçants de la commune peuvent bénéficier d'aides financières de la Région et de l'Agglo.

Accord à l'unanimité pour la signature de la convention avec comme périmètre tout le territoire de la commune.

Rapport d'activité de la communauté d'agglomération 2018 :

En l'absence du délégué communautaire, Mme le Maire présente le rapport d'activité 2018. Accord à l'unanimité du conseil.

Projet du nouveau PPI (Plan Particulier d'intervention) du CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité) de Chinon.

Le conseil a pris connaissance du PPI et émet des observations sur le fait que les analyses d'eau de la Loire ne soient pas prises en compte.

Projet du Port Roux :

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour la demande de CTR (Contrat Territoire Région) pour l'aménagement du Port Roux.

Vente de terrain Trimoreau

La commune doit délibérer pour l'acquisition des 2 m² parcelle A 2593 appartenant à Mr et Mme TRIMOREAU. Accord du conseil moins une abstention.

Eco-pâturage :

L'entreprise Eco-pâturage ligérien propose ses services :

Devis pour animaux : 1300 € à l'année pour 3 moutons

Devis pour clôture et cabane : 1 380 € qui restera la propriété de la commune.

Le conseil moins une opposition accepte les devis de l'entreprise Eco-pâturage.

Gardiennage de l'église

Accord du conseil pour le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 90.73 € pour 9 mois à l'abbé Bertrand Chevalier.

RAM et multi-accueil :

La participation de la commune au relais assistantes maternelles RAM est de 499.17 € et celle du multi accueil de 2 040.59 € soit un total de 2 539.76 €.

Le conseil accepte la clé de répartition pour le calcul de la participation communale au RAM.

Rentrée scolaire 2019-2020

Mise en place des contrats d'adjoints techniques pour la rentrée de septembre pour la cantine.

Achat de mobilier :

Accord du conseil pour la commande sur le catalogue Challenger pour 1 chauffeuse et 10 petites chaises au prix de 313.20 € TTC. Achat d'un meuble de rangement pour grandes feuilles classes maternelles au prix de 528 € TTC chez Alter Bureau.

Cantine à 1 euro :

Décision du conseil : pas d'accord pour la mise en place du repas à 1 € à Villebernier.

Compte rendu des commissions :

Le conseil accepte sans opposition le devis d'ATP de 5044.80 € TTC pour le chemin de Penvigne « les Clars ».

Grilles pour fenêtres du sous sol. Devis Anjou ferronnerie de 1010.23 € TTC. Accepté.

Dates à retenir :

Samedi 31 août 2019 balade inaugurale

Dimanche 8 septembre 2019 journée des bénévoles

Mardi 24 septembre 2019 conseil municipal.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en application de l'article 56 de la Loi du 5 Avril 1984.

A Villebernier, le 31 Août 2019
Le Maire, Christiane BELLETIER.

